

Département de l'Yonne

N° ADM/2020/52
Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	8 juillet 2020	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	8 juillet 2020	En exercice : 50 Présents : 46 Votants : 50

Séance du 15 juillet 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi quinze juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID (sauf délibérations n° 47 à 76), Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Murielle LE ROY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, Mme Sophie CALLÉ, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGALT, M. Guy GOUIN, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :

M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, procuration à M. Richard ZEIGER
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ (à partir de 20h50)
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, procuration à M. Nicolas DEILLER
Mme Valérie SUBRENAT, procuration à Mme Olga LIGALT
Mme Isabelle CLAUDET, procuration à M. Gilles-Maxime POIBLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Délégations d'attributions au Bureau

ADM/2020/52

Conseil communautaire du
15 juillet 2020

Objet : Délégations d'attributions au Bureau

Vu l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2002 portant création des statuts de la communauté de communes du Joviniën ;

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour le conseil communautaire de déléguer au Bureau une partie de ses attributions, à l'exception de certaines matières précisément définies ;

Vu la délibération n° ADM/2020/40, en date du 15/07/2020 portant fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire ;

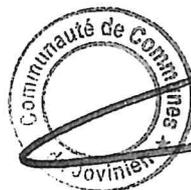
Considérant que la mise en place d'une telle délégation doit permettre d'apporter d'avantage de souplesse au fonctionnement de la communauté de communes ;

Considérant que le conseil communautaire donne délégation au Bureau pour la durée du mandat ;

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DELEGUE** au Bureau les attributions suivantes :

- Passer les contrats d'assurances
- Procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie ne dépassant pas 300 000 €
- Passer convention avec les communes qui n'adhèrent pas à la CCJ
- Assurer la gestion du personnel communautaire, c'est-à-dire créer les postes et gérer le tableau des effectifs
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET